

Compte-Rendu - Conseil Municipal

Séance du 29 Avril 2024

L'an 2024 et le 29 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 22/04/2024

Nombre de membres

I. Afférents au Conseil municipal : 29

PRESENTS: M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, CHOTARD Chantal, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick, SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, COLLÉAUX David, GUISSÉ Jean-Claude, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude (arrivée 18h46), POIRIER Christophe, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude (arrivée 18h42)

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : AUGÉ Diavie Ursula à M POIRIER Christophe, HAMON Isabelle à M BLANDIN Jean-Yves, MM : CARLETTO René à M BLANCHARD Michel, COWET Vincent à M BLÉHER Jean-Luc, PIHÉRY André à MME ROUXEL Annick, RODRIGUEZ Paul à MME PIEL Mickaëlle

Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine

ABSENTS non représentés:

Monsieur le Maire débute la séance par une pensée pour la famille dont la maison a brûlé ce samedi 27 avril. Il remercie l'ensemble des services qui ont contribué au soutien de la famille.

I. Adoption de l'ordre du jour

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL-Favorable: A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

II. Approbation du procès verbal

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL-Favorable: A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

III. Projets de délibérations proposés au Conseil Municipal

1. 2024 -049 Complexe sportif Saint Gurval - Construction d'une salle de sports - Attribution des lots

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération 2023-067 en date du 12 Juillet 2023, il a été décidé :

- D'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) d'une nouvelle salle de sports au complexe sportif de Saint Gurval.
- D'autoriser M Le Maire à effectuer et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération conformément à l'estimation de l'APD.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer toutes demandes d'aides relatives à ce programme.

Il est également rappelé que par délibération 2024-006 en date du 22 Février 2024, il a été décidé :

- D'autoriser M Le Maire ou son représentant de procéder à la consultation des entreprises.
- D'autoriser M Le Maire ou son représentant d'attribuer chaque marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante et dans la limite des crédits inscrits au budget.
- D'autoriser M Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

A ce titre, une consultation des entreprises, sous forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 22 Janvier 2024 sur la plate-forme Médialex pour une parution dans le quotidien Ouest-France 56 du 25 Janvier 2024, ainsi qu'une mise en ligne sur la plate-forme Mégalis.

La date limite de réception des offres était fixée au Mardi 27 Février 2024 à 12h00

Suite au téléchargement de 222 dossiers, la consultation a fait l'objet de 37 questions dont 32 déposées dans les délais et ayant reçues des réponses.

Le registre de dépôt fait mention de la réception de 54 offres dématérialisées.

Après ouverture des plis, les éléments ont été transmis au Cabinet GPAA le 28 Février 2024 pour procéder à l'analyse des offres.

Suite à la présentation de l'analyse des offres par l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres, réunie le Mardi 26 Mars 2024 à 10h00 a décidé :

N°	Corps d'état	Décision CAO du 26 Mars 2024
1	VRD - TERRASSEMENT	Retenir la PSE02 : Reprise du mur de soutènement Ne pas retenir la PSE03 : Citerne Incendie Entrer en négociation avec les 3 premiers candidats : CHARRIER, HOCHET et COLAS
2	GROS ŒUVRE	Demander un chiffrage pour l'isolation complète de la dalle à l'ensemble des 8 candidats Entrer en négociation avec les 3 premiers candidats : ANGEVIN, VIGNON et COREVA
3	CHARPENTE BOIS / METALLIQUE	Entrer en négociation avec les 2 premiers candidats : GAUTHIER et BELLIARD
4	COUVERTURE ETANCHEITE	Questionner techniquement les 4 candidats puis entrer en négociation avec les mieux disants
5	BARDAGE	Entrer en négociation avec les 2 premiers candidats : BELLIARD et BELOUIN
6	MENUISERIES EXTERIEURES	Retenir la PSE01 : Remplacement de la porte existante Entrer en négociation avec les 2 candidats : MIROITERIE 35 et RENOUARD
7	SERRURERIE	Entrer en négociation avec les 3 candidats : METOGAL, NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT et LH METAL
8	MENUISERIES INTERIEURES	Entrer en négociation avec les 2 candidats : DELALANDE et MENUISERIE CARDINAL
9	CLOISONS - PLAFONDS	Entrer en négociation avec les 3 premiers candidats : LE COQ, BETHUEL et ARMOR RENOVATION
10	REVETEMENT DE SOLS DURS - FAIENCES	Entrer en négociation avec le premier candidat : ART SOL
11	REVETEMENT DE SOL SPORTIF	Entrer en négociation avec les 3 candidats : SPORTINGSOLS, ART DAN et LE DORTZ
12	PEINTURE - NETTOYAGE	Entrer en négociation avec les 3 candidats : GOLFE PEINTURE, COLOR TECH et DEBAYS
13	EQUIPEMENTS	Entrer en négociation avec les 3 candidats : SPORTFRANCE,

	SPORTIFS	NOUANSPORT et SPORT NATURE
14	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	Entrer en négociation avec les 2 premiers candidats : HERVE THERMIQUE et DANILO
15	ELECTRICITE	Entrer en négociation avec le premier candidat : EERI 56

- De convoquer à nouveau la commission d'appel d'offres le Mercredi 17 Avril 2024 à 10h00 pour l'analyse des offres après négociations.

Suite à la phase de négociation et à la présentation de l'analyse des offres par l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres, réunie le Mercredi 17 Avril 2024 à 10h00 a proposé :

- D'attribuer les lots suivants comme suit :

DESIGNATION DES LOTS		Candidats proposés par la Maîtrise d'Œuvre OFFRE DE BASE + PSE retenues	Solution de base + PSE retenues
LOT N°1	VRD - TERRASSEMENT	SARL G HOCHET	251 381,25 € HT.
LOT N°2	GROS ŒUVRE	VIGNON CONSTRUCTIONS	380 000,00 € HT.
LOT N°3	CHARPENTE BOIS ET CHARPENTE METALLIQUE	GAUTHIER LAMELLE COLLE	347 837,00 € HT.
LOT N°4	COUVERTURE ETANCHEITE	SAMPERS	293 100,00 € HT.
LOT N°5	BARDAGE	LB BELLIARD	407 797,98 € HT.
LOT N°6	MENUISERIES EXTERIEURES	MIROITERIE 35	229 418,74 € HT.
LOT N°7	SERRURERIE	SARL METOGAL	47 000,00 € HT.
LOT N°8	MENUISERIES INTERIEURES	SARL DELALANDE	179 900,00 € HT.
LOT N°9	CLOISONS - PLAFONDS	SARL David BETHUEL	41 020,97 € HT.
LOT N°10	REVETEMENT DE SOL - FAIENCE	ART SOL	83 580,00 € HT.
LOT N°11	REVETEMENT DE SOL SPORTIF	SAS SPORTINGSOLS	75 538,00 € HT.
LOT N°12	PEINTURE - NETTOYAGE	COLOR TECH s.a.r.l.	28 586,92 € HT.
LOT N°13	EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPORT	54 999,36 € HT.
LOT N°14	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	EURL DANILO	216 000,00 € HT.
LOT N°15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	EERI 56	152 900,00 € HT.
			2 789 060,22 €

A titre indicatif, l'analyse des offres met également en exergue un comparatif des offres par rapport à l'estimation, comme suit :

Solution de base + PSE retenues	ESTIMATION		
	Estimation MOE base + PSE retenues	Ecart en € entre candidat proposé et estimation	Écart en % entre estimation et mieux-disant
	01/10/2023		
251 381,25 € HT.	223 325,87 € HT.	28 055,38 € HT.	13%
380 000,00 € HT.	461 767,67 € HT.	- 81 767,67 € HT.	-18%
347 837,00 € HT.	350 289,40 € HT.	- 2 452,40 € HT.	-1%
293 100,00 € HT.	294 810,23 € HT.	- 1 710,23 € HT.	-1%
407 797,98 € HT.	429 395,44 € HT.	- 21 597,46 € HT.	-5%
229 418,74 € HT.	209 825,25 € HT.	19 593,49 € HT.	9%
47 000,00 € HT.	48 286,25 € HT.	- 1 286,25 € HT.	-3%
179 900,00 € HT.	157 135,08 € HT.	22 764,92 € HT.	14%
41 020,97 € HT.	32 954,91 € HT.	8 066,06 € HT.	24%
83 580,00 € HT.	71 720,67 € HT.	11 859,33 € HT.	17%
75 538,00 € HT.	96 754,39 € HT.	- 21 216,39 € HT.	-22%
28 586,92 € HT.	29 788,27 € HT.	- 1 201,35 € HT.	-4%
54 999,36 € HT.	43 163,23 € HT.	11 836,13 € HT.	27%
216 000,00 € HT.	194 696,31 € HT.	21 303,69 € HT.	11%
152 900,00 € HT.	189 572,72 € HT.	- 36 672,72 € HT.	-19%
2 789 060,22 €	2 833 485,69 €	-44 425,47 €	-2%

Monsieur le Maire indique que les travaux pourront commencer en juillet, avec le terrassement et que la fin des travaux est programmée, fin 2025.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'ajouter les 457 175,75 € HT d'honoraires d'architecte, ainsi que 29 489 € HT de frais annexes, soit un coût total pour la collectivité de 3 275 724,97 € HT.

Des subventions d'investissement pour ce projet ont été demandées de la manière suivante :

- 300 000 € auprès du département du Morbihan
- 242 666 € auprès du conseil régional de Bretagne dans le cadre de son dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 »
- 300 000 € auprès de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024.

Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 2 433 058,97 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De retenir les offres des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres aux conditions indiquées ci-dessus
- De solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'état, du conseil régional de Bretagne et du département du Morbihan
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour engager et signer toutes les pièces relatives au marché

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL-Favorable: A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire ajoute qu'il a obtenu l'accord verbal du propriétaire du terrain avoisinant celui du complexe sportif pour accéder au chantier et y déposer les engins.

Monsieur JOLY explique que la réunion 00 du chantier se tiendra le 04 juin.

Monsieur le Maire précise qu'un réajustement des prix peut intervenir, selon l'évolution de l'indice à la construction.

Monsieur le Maire ajoute qu'une demande de devis pour l'assurance dommage-ouvrage est en cours d'étude.

M. le Maire informe de l'ouverture du magasin Action à la place de l'ancien Lidl le samedi 18 mai 2024, ainsi que d'un Carrefour Express à Coëtquidan.

Monsieur le Maire ajoute que le 8 mai aura lieu la cérémonie patriotique, le marché devra être décalé.